

ARCACHON  
**GAME  
SHOW**  
2ÈME EDITION

**XP**  
THE ESPORT  
OF GAMING MEDIUM

ARCACHON  
**GAME  
SHOW**

**XP**  
THE ESPORT  
OF GAMING MEDIUM

ARCACHON  
**GAME  
SHOW**

**ESPACE  
GAMING**

Mairie d'Arca

ARC  
G

CONCOURS DE COSPLAY

# REGLEMENT

EN PARTENARIAT AVEC

**Cultura**  
La culture avec un grand AAAH!

# I. Règlement général



## I. Dates d'inscription

Bien que les informations concernant le concours cosplay soient partagées le 28 septembre 2025, le formulaire d'inscription ne sera accessible que 3 semaines avant le début de l'événement. **Les inscriptions auront lieu du 30 Septembre 2025 (14h) jusqu'au 21 Octobre 2025 (14h).**



## 2. Mode de sélection

Les participants sont choisis en suivant le principe du premier arrivé premier servi, en mettant l'accent sur les dossiers complets et les costumes faits main. Dans le cas où un dossier est incomplet, le participant a 48 heures pour le compléter. L'inscription sera annulée après cette période et le participant devra recommencer la procédure depuis le début.



## 3. Catégories autorisées

Les costumes doivent être inspirés d'œuvres de la pop culture telles que les dessins animés, les jeux vidéo, les films, les séries, les mangas, les bandes dessinées, les comics, etc. Retrouvez la liste des objets et décors interdits dans **IV. Costumes, accessoires**.

**RAPPEL : Ce concours Cosplay n'a aucune thématique.**

*Si vous avez des doutes concernant le choix d'un ou plusieurs costumes, veuillez contacter le responsable de l'organisation pour obtenir des conseils supplémentaires à l'adresse suivante : [agsconcourscosplay@gmail.com](mailto:agsconcourscosplay@gmail.com) .*



## 4. Limite d'âge

Le défilé est ouvert à tous les participants, les enfants de 11 ans et moins doivent obligatoirement être accompagnés d'un parent. Pour les participants âgés de 12 à 17 ans (inclus), le jour du défilé, une autorisation parentale doit être remplie et envoyée avec le formulaire d'inscription.

# I. Règlement général



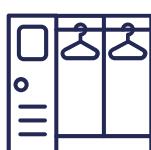
## 5. Format inscription et récompense

Les cosplayeurs peuvent s'inscrire au concours de deux manière : en solo ou en duo. En aucun cas un participant ne peut s'inscrire deux fois, les prix remis se feront globalement, il n'y a pas de catégorie. Seront remis **un prix du jury "costume", un prix du jury "prestation" et un prix du public.**



## 6. Validation de l'inscription sur place

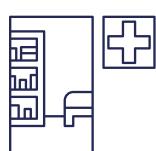
La confirmation de la présence des participants est **une étape obligatoire** qui doit être effectuée au lieu de checking, **espace accueil du Palais des congrès (RDC)**, conformément à l'horaire indiqué dans l'e-mail récapitulatif, c'est à dire 12h00. Il est important de noter que, après cet horaire, il ne sera plus possible de se produire sur la scène. Ce checking permet d'anticiper au mieux les demandes de dernières minutes des participants, d'obtenir l'ordre de passage devant le public et de découvrir les activités cosplay de la journée. Pour rappel, l'événement ouvrira ses portes le samedi à 9h.



## 7. Vestiaires

Les participants du défilé auront accès à des vestiaires gratuits pour se changer en toute intimité le jour de leur passage sur scène.

**Horaire d'ouverture : 12h15 / Fermeture 16h.** Si vous n'êtes pas présent lors de la fermeture des vestiaires, les objets retrouvés seront remis à la sécurité du salon nautique. Il est conseillé de ne pas y laisser des objets de valeur, l'organisation ne sera pas tenue pour responsable en cas de vol ou de perte.



## 8. Infirmerie

Vous ne vous sentez pas bien durant la manifestation ou avant votre passage sur scène ? Rapprochez vous auprès de l'équipe de l'événement qui vous fournira un peu d'eau et vous amènera dans un coin calme pour reprendre vos esprits et s'il le faut, appeler les urgences.

## II. Étapes d'inscription



### 1. Inscription

Les participants doivent remplir le formulaire d'inscription et joindre tous les documents demandés (fichiers audio/vidéo/photo, autorisations parentales)



### 2. Réception d'inscription

Un e-mail automatique vous sera envoyé.  
Veillez à vérifier votre courrier indésirable.



### 3. Étude des dossiers d'inscription

Le responsable du défilé examine votre dossier pour vérifier que le formulaire est correctement rempli et que les éléments obligatoires sont inclus : les images de référence et le fichier audio ou vidéo qui sera diffusé lors de votre performance.

*Veuillez noter que le temps de réponse peut être long (une semaine) en raison d'un grand nombre de dossier à consulter. Effectuer une inscription ne vous garanti pas une place au Concours Cosplay.*



### 4. Validation de l'inscription

Votre dossier d'inscription est complet et ne comporte aucune erreur : votre inscription est validée et votre place est assurée pour le défilé !



#### 4.1. Refus de l'inscription ( J+5 à J+7 )

Votre dossier n'est pas complet ou certains éléments ne respectent pas le règlement. Vous disposez de **48 heures** pour résoudre les problèmes liés à votre inscription. Passé ce délai, votre inscription sera annulée.



### 5. Envoi des informations pratiques ( J-5 avant l'événement )

Le responsable vous enverra un e-mail contenant toutes les informations pratiques sur l'événement ainsi que le déroulement du défilé.

# III. Fichiers à joindre à l'inscription



## 1. Images de référence (obligatoire)

Veuillez fournir une ou plusieurs images complètes en haute qualité représentant le(s) personnage(s) cosplayé(s) de la tête aux pieds. Notez qu'il ne s'agit pas de photos de vous-même, mais d'images du personnage cosplayé.



## 2. Fichiers audio ou illustration (obligatoire)

Lors de l'inscription, veuillez joindre un fichier audio (.mp3) ou une illustration définitif (.jpg ou .png) au format 1920x1080 qui respecte les modalités techniques de la rubrique "prestation". Ce fichier ne pourra pas être modifié ultérieurement.



## 3. Processus de création du Cosplay

Lors de vos inscriptions, vous pouvez joindre des photos de la création étape par étape, des schémas ou des plans pour donner le maximum de détail au jury lors de votre passage devant eux.



## 3. Dépôt de fichiers

Vous pouvez déposer tous les fichiers sur le formulaire d'inscription. Si vos fichiers sont trop lourds ou trop nombreux, vous pouvez les envoyer par mail à l'adresse suivante : **agsconcourscosplay@gmail.com**. Merci de bien vouloir venir sur le lieu de l'événement avec une clé USB contenant vos fichiers, en cas de problème avec leur ouverture sur le formulaire, l'organisation pourra toujours récupérer vos fichiers sur cette dernière.



## 4. Autorisation Parentale

L'autorisation parentale est obligatoire pour les participants de 12 à 17 ans. Vous pouvez télécharger un exemple d'autorisation parentale sur le site internet de l'événement. Veuillez l'apporter le jour du défilé en version imprimée ou recopier le contenu du document.

# IV. Costumes, Accessoires



## I. Réalisation du costume

Les costumes faits main, personnalisés ou achetés sont autorisés. Pour valider votre inscription, **vous devez avoir au moins fabriquer un élément de votre cosplay.**

**IMPORTANT : les organisateurs se réservent le droit d'ouvrir les inscriptions à tous moments pour les cosplayeurs ou cosplayeuses n'ayant pas fabriqué un seul élément de leur costume. Ce changement sera signalé sur les réseaux sociaux de l'événement et en introduction du formulaire d'inscription.**



## 2. Quantité, taille et poids des décors et accessoires

Un seul accessoire de scène est autorisé, qui peut être porté en un aller-retour. Il ne doit pas dépasser un poids maximum de 10 kilogrammes et ses dimensions ne doivent pas excéder 1 mètres de longueur, 1 mètres de hauteur et 1 mètre de profondeur.



## 3. Accessoires mis à disposition par l'organisation

Les organisateurs peuvent prêter au maximum une chaise pour les participants en solo et deux chaises pour les groupes. Cette demande doit être spécifiée dans le formulaire d'inscription. Les chaises peuvent être comptées en plus du décor/accessoire de scène autorisé. Cependant, il n'y aura **aucune mise à disposition de table**. Il est important de noter que l'utilisation de toute source d'électricité externe ou de prise électrique n'est pas autorisée et ne peut être demandée.



## 4. Mise en place des accessoires sur scène

Seuls les organisateurs sont autorisés à installer les décors et accessoires sur scène. Ils ne peuvent pas être sollicités pour tenir des accessoires pendant les performances sur scène. De plus, il est strictement interdit de jeter des accessoires dans le public.



## 5. Aide sur scène

Aucune aide extérieure n'est autorisée. Seules les personnes en situation de handicap (sous présentation de la carte) peuvent demander à être aidé.e.s lors de leur passage sur scène (merci de le préciser dans le formulaire lors de votre inscription).

# V. Prestation



## I. Temps de passage

Solos : 1 minute 30 maximum

Duos : 2 minutes maximum

Vous devez préparer un fichier audio ou/et une illustration pour votre performance



## 2. Fichier audio

Format accepté : **.mp3** - Bonne qualité audio sans saturation excessive ni changements de volume brusques. Les dialogues doivent être audibles. Aucune insulte vulgaire, propos haineux ou discriminatoires dans les dialogues. Le fichier audio doit être préalablement coupé pour respecter le temps de prestation



## 3. ou illustration photo

Les participants peuvent demander la projection d'une illustration sur l'écran géant de l'auditorium lors de leur passage sur scène. Elle doit être envoyée en format **.png** ou **.jpg** avec la meilleure qualité possible. Elle doit appuyer la prestation et servir à mieux identifier le cosplay présenté.

**Format : 1920x1080 pxl**



## 4. Micro

Aucun micro ne sera mis à disposition des participants.



## 5. Qualité du matériel

L'organisation décline toute responsabilité concernant le matériel fourni par ses prestataires, qui pourrait impacter la qualité des fichiers.

# VII. Limites d'inscription

## 1. Limite de participation



Il est interdit aux participants de s'inscrire deux fois. La participation est limitée à un passage sur scène avec un cosplay choisi pour l'occasion.  
Les cosplayeurs.euses doivent choisir entre une participation en solo ou en duo.



## 2. Limite de personnages et de licences

L'organisation se réserve le droit de refuser une inscription pour les raisons suivantes : si le nombre maximum de participants est atteint (30), si un même personnage est représenté plus de deux fois, ou si une même série est représentée plus de deux fois.



## 3. Intégrité du défilé

L'organisation se réserve le droit de refuser toute inscription dont le costume présenté pourrait compromettre l'intégrité du défilé, des organisateurs ou enfreindre les lois en vigueur. De plus, elle peut restreindre la participation d'un participant si sa prestation est jugée hors sujet. Il est donc essentiel de veiller à ce que votre costume et votre performance correspondent parfaitement au thème du défilé. (Monde Marin)

# VIII. Interdictions

## I. Armes blanches



Aucune réplique d'arme, qu'elle soit vraie ou fausse, ni aucune arme blanche n'est autorisée à entrer dans l'enceinte de l'événement. Seules les reproductions en mousse ou en carton sont tolérées.

## 2. Arme à feu



Toute arme capable de tirer des cartouches, des billes, des balles ou des projectiles explosifs, tels que les fusils, les pistolets, les armes réelles, etc.



## 3. Liquides

Tout produit liquide, quelle que soit sa composition.



## 4. Produits salissants ou odorants

Tous les produits susceptibles de salir ou détériorer les lieux, tels que les sprays, pétards, fumigènes, farine, confettis, paillettes, etc.



## 5. Armes incendiaires

Toute arme conçue pour mettre le feu à des objets ou causer des brûlures aux personnes.



## 6. Certains objets, gestes ou propos

Il est strictement interdit d'utiliser tout objet, geste ou propos à caractère raciste, pornographique, provocateur ou incitant à la violence. Les objets et éléments suivants sont strictement interdits dans les vestiaires, les loges, en arrière scène et sur scène, sous peine de disqualification

# IX. Propriété intellectuelle

## I. Exploitation photo / vidéo / sonore



En adhérant à ce règlement, les participants acceptent toute exploitation photographique, filmique et sonore de leur image pendant et après l'événement. Les participants sont informés que l'utilisation d'images, de vidéos ou de sons non libres de droits pendant leur prestation peut entraîner l'impossibilité pour l'organisateur de publier leur prestation en ligne.

Les organisateurs du défilé ou de l'événement ne pourront être tenus responsables de toute difficulté liée à l'utilisation par un participant d'un élément non libre de droit.

# X. Disqualification / Sanctions



## 1. Aggression, dégradation, diffamation

Tout participant qui est directement ou indirectement responsable de vandalisme, de vol, d'agression physique ou verbale, de comportements choquants ou similaires lors du défilé sera immédiatement disqualifié de façon définitive, sans préjudice de toute action civile ou pénale pouvant découler de ces actes conformément aux lois en vigueur.

Il est également interdit de divulguer des données personnelles, des informations privées et/ou confidentielles à des tiers.

Le jury et les organisateurs du défilé ou de l'événement se réservent le droit de prendre des mesures après le défilé (disqualification, retrait de points, réorganisation du classement, bannissement temporaire ou permanent) en cas de comportement répréhensible (non-respect du règlement, manque de respect envers un autre participant, diffamation, plagiat, tricherie, etc.).

Le présent règlement peut être modifié à tout instant par les organisateurs.